

MEDICAL EXAMINATION
GUIDELINES - SUMMARY

1. Pre-Posting Medical and Dental Examinations - Policy

- Medical examinations are to be administered according to the examination schedule outlined in "General Physical Examination Report" Form NHW 365/6.
- Medical examinations include an assessment of mental health.
- Authorization for use of private facility/physician must be obtained from assignment officers in consultation with medical officer-in-charge HWC Ottawa.
- Where dental examination required employee is responsible for own appointment. Only fees for dental examination are covered.
- Based on medical examination, HWC makes recommendations to assignment officers.

2. Pre-Posting Medical and Dental Examinations - Administrative Procedures

Posting From Ottawa

- Unsigned Posting Confirmation form received from assignment officer.
- ABC arranges medical appointment with HWC;
- Notifies employee of appointment (Form EXT 450);
- Completes Section A of Form NHW 365 and forwards to Medical Centre.

RESUME DES LIGNES DIRECTRICES
CONCERNANT LES EXAMENS MÉDICAUX

1. Examens médicaux et dentaires avant l'affectation - Politique

- Les examens médicaux doivent s'effectuer selon le plan indiqué dans le "Rapport d'examen physique général" (formulaire NHW 365/6).
- L'examen médical comprend une évaluation de l'état mental.
- Une autorisation doit être obtenue de l'agent d'affectation, en consultation avec le médecin responsable de SBSC à Ottawa, pour avoir recours à un établissement ou un cabinet médical privé.
- Lorsqu'un examen dentaire est nécessaire, il appartient à l'employé de prendre rendez-vous. Seuls les frais de l'examen dentaire sont remboursés.
- SBSC transmet les recommandations d'ordre médical aux agents d'affectation.

2. Examens médicaux et dentaires avant l'affectation - Procédures administratives

Affectation d'Ottawa

- Réception de la confirmation d'affectation non signée par l'agent d'affectation.
- ABC prend les rendez-vous médicaux avec SBSC;
- Avisé l'employé du rendez-vous au moyen du formulaire EXT 450;
- Remplit la section A du formulaire NHW 366 et le transmet à la clinique SBSC.